



## Alim'Activ

Agir contre la précarité alimentaire par la coordination territoriale en Île-de-France

---

**Appel à manifestation d'intérêt  
pour participer à la formation-action**  
*Janvier 2025*



## Introduction

L'Agence nouvelle des solidarités actives (Ansa), grâce aux financements de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France (ARS) et le Conseil Régional d'Île-de-France lance la **4<sup>ème</sup> session de sa formation-action Alim'Activ, afin d'accompagner 8 territoires d'Île-de-France dans leurs démarches de coordination pour lutter contre la précarité alimentaire.** Cet appel à manifestation vise à repérer les territoires intéressés par la formation. Les partenaires du projet Alim'Activ sélectionneront 10 territoires en mars pour participer à la formation, qui aura lieu de **de mai à septembre 2025.**

**Clôture du dépôt des manifestations d'intérêt :**

**28 Février 2025 23h59**

**Contacts à l'Ansa :**

[vigdis.gosset@solidarites-actives.com](mailto:vigdis.gosset@solidarites-actives.com)  
[cecile.robinault@solidarites-actives.com](mailto:cecile.robinault@solidarites-actives.com)  
[leeloo.cosnier@solidarites-actives.com](mailto:leeloo.cosnier@solidarites-actives.com)

## Sommaire

<b>I. LE CONTEXTE</b>	<b>3</b>
1. Les enjeux de la lutte contre la précarité alimentaire	3
2. Le projet Alim'Activ	3
3. Les partenaires du projet	5
<b>II. LA FORMATION-ACTION</b>	<b>5</b>
1. Pourquoi mener une démarche de coordination pour lutter contre la précarité alimentaire sur votre territoire ?	5
2. Pourquoi participer à la formation du projet Alim'Activ ?	6
3. A qui la formation est-elle destinée ?	6
4. Quel est le programme de la formation ?	6
5. Quel investissement cette démarche représente-t-elle pour votre organisation ?	8
<b>III. COMMENT PARTICIPER A LA FORMATION-ACTION ?</b>	<b>9</b>
1. La démarche pour candidater	9
2. Le calendrier	10
3. Les critères de sélection	11
<b>IV. ANNEXE</b>	<b>12</b>
Fiche de présentation du territoire et d'engagement dans la démarche	12

## I. LE CONTEXTE

### 1. Les enjeux de la lutte contre la précarité alimentaire

**La précarité alimentaire** désigne une situation dans laquelle une personne ne dispose pas d'un accès garanti à une alimentation suffisante, de qualité, durable, dans le respect de ses préférences alimentaires et de ses besoins nutritionnels, pouvant entraîner ou découler de l'exclusion et de la disqualification sociale ou d'un environnement appauvri (*définition du Labo de l'ESS, 2021*).

**La précarité alimentaire touche entre 10 % et 16 % des personnes en France<sup>1</sup>**, chiffre en hausse dans le contexte **d'inflation** - notamment sur les denrées alimentaires - très important. Selon le CREDOC, « *la hausse de la précarité alimentaire est un phénomène récent : elle a surtout eu lieu entre juillet et novembre 2022, la part des personnes déclarant ne pas avoir assez à manger passant de 12 % à 16 %, soit + 4 points en cinq mois alors qu'elle n'avait augmenté que de 3 points entre 2016 et 2022* ». Cette précarisation des publics touche en premier lieu les publics déjà en situation de fragilité, le nombre de recourant.es est ainsi déclaré en hausse depuis 2020 par les associations d'aide alimentaire, mais également de nouveaux publics (étudiant.es, travailleur.ses pauvres...) qui développent différentes stratégies d'adaptation où le budget alimentaire constitue la première variable d'ajustement au quotidien, souvent au détriment de leur bien-être et de leur santé<sup>2</sup>.

En France, la lutte contre la précarité alimentaire revêt plusieurs aspects, dont l'une est **l'aide alimentaire**. Celle-ci est organisée autour d'associations nationales habilitées par l'Etat, mais ne bénéficie que d'un faible pilotage public. Si elle constitue une réponse massive aux situations d'urgence, **seule une partie du public en situation de précarité alimentaire recourt aujourd'hui à l'aide alimentaire** : entre 2 à 4 millions d'usager.es<sup>3</sup> fréquentent les dispositifs de l'aide alimentaire sur une année, nombre très en deçà des estimations préalables des Français.es en situation de précarité alimentaire. Également, la qualité des produits distribués (frais, équilibrés et variés) constitue un véritable défi pour les associations d'aide alimentaire.

Ainsi, malgré une forte mobilisation du secteur associatif, les actions d'aide alimentaire peinent à répondre à l'ensemble des besoins des personnes en situation de précarité sur le territoire.

### 2. Le projet Alim'Activ

La formation-action Alim'activ est née à la suite des travaux menés en 2018 et 2019 par l'Ansa, constitués d'un diagnostic de l'aide alimentaire sur plusieurs territoires en Île-de-France<sup>4</sup> et d'une étude sur les pratiques inspirantes en matière de coordination de l'aide alimentaire<sup>5</sup>.

Le **diagnostic** a mis en lumière un manque de coordination des actions d'aide alimentaire à l'échelle locale et ses conséquences sur les territoires :

- **De grandes inégalités territoriales** : les territoires avec le plus de personnes précaires ne sont pas les mieux couverts ;

<sup>1</sup> CREDOC, (2023). *Consommation et modes de vie. En forte hausse, la précarité alimentaire s'ajoute à d'autres fragilités* : <https://www.credoc.fr/publications/en-forte-hausse-la-precarite-alimentaire-sajoute-a-dautres-fragilites>

<sup>2</sup> Action contre la Faim (2023), *Projet Passerelle Montreuil Bilan et enseignements*

<sup>3</sup> INSEE (2022), *enquête Aide alimentaire*

<sup>4</sup> Voir le diagnostic : [https://www.solidarites-actives.com/sites/default/files/2019-02/Ansa\\_Alim%27Activ\\_Diagnostic\\_1901.pdf](https://www.solidarites-actives.com/sites/default/files/2019-02/Ansa_Alim%27Activ_Diagnostic_1901.pdf)

<sup>5</sup> Voir l'étude : [https://www.solidarites-actives.com/sites/default/files/2019-07/Ansa\\_Alim%27Activ\\_PratiquesInspirantes\\_1906.pdf](https://www.solidarites-actives.com/sites/default/files/2019-07/Ansa_Alim%27Activ_PratiquesInspirantes_1906.pdf)

- **Un accès difficile à l'aide alimentaire**, à la fois pour les personnes et les professionnels qui les orientent, du fait d'une offre éparpillée et peu lisible ;
- **Un service de qualité inégale** selon les associations et les territoires, ne répondant pas toujours aux besoins des personnes concernées, en quantité et qualité ;
- **Une complexité de gestion importante** pour tous les acteurs du secteur qui cherchent chacun.e à améliorer leurs pratiques d'approvisionnement, de stockage et de distribution avec des ressources restreintes.

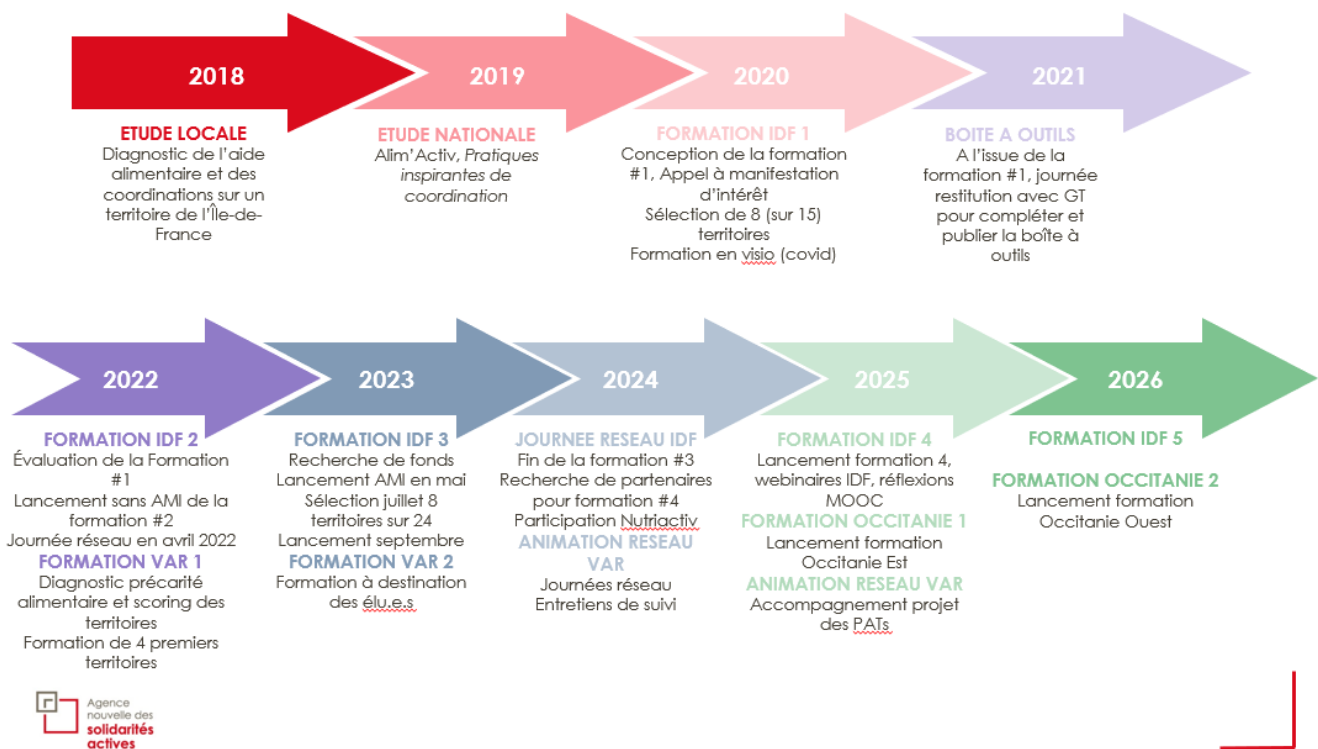
L'étude des pratiques inspirantes a quant à elle démontré l'intérêt de monter une coordination à échelle locale, à la fois pour les personnes usagères, les associations et les pouvoirs publics.

**La formation-action Alim'activ a ainsi été créée par l'Ansa comme une réponse concrète afin d'accompagner les territoires volontaires pour mieux coordonner la lutte contre la précarité alimentaire.**

Depuis 2020, l'Ansa a formé **28 territoires** en région Île-de-France et dans le département du Var.

## Présentation de la formation Alim'Activ

Retour sur la genèse de la formation



### 3. Les partenaires du projet

#### ► L'Ansa

L'Agence nouvelle des solidarités (Ansa) est une **association à but non lucratif qui agit pour lutter contre la pauvreté et pour l'inclusion**. Elle intervient sur toute la chaîne de l'innovation sociale, depuis la conception d'une expérimentation, jusqu'à son évaluation et à son essaimage.

L'Ansa mène depuis 10 ans différents projets pour **lutter contre la précarité alimentaire et favoriser l'accès à une alimentation de qualité pour toutes et tous**. Nos travaux mettent en lumière le besoin de mieux coordonner les acteur.ices de l'aide alimentaire au niveau local afin de mieux répondre aux besoins des personnes en précarité alimentaire, en les impliquant dans la démarche. C'est pourquoi l'association met en œuvre depuis 2018 le programme Alim'Activ pour améliorer la coordination locale de la lutte contre la précarité alimentaire.

#### ► Les membres du COPIL

Un comité de pilotage (COPIL) composé d'acteur.ices et de collectivités concerné.es par la question de la lutte contre la précarité alimentaire s'est constitué autour du projet afin de diffuser largement cet appel à manifestation d'intérêt, de participer à la sélection des territoires et pour suivre de manière globale le déroulé de la formation et les enseignements issus du bilan de la session. Ce COPIL est composé de :

- Ansa ;
- ADEME ;
- ARS Île-de-France ;
- Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) ;
- Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis ;
- Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRIAAF) Île-de-France ;
- Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL) ;
- Conseil Régional d'Île-de-France ;
- Sens et Avenir ;
- Union nationale des groupements des épiceries sociales et solidaires (UGESS).

## II. LA FORMATION-ACTION

### 1. Pourquoi mener une démarche de coordination pour lutter contre la précarité alimentaire sur votre territoire ?

Lancer une telle démarche permet de mobiliser salarié.es et bénévoles des associations d'aide alimentaire, personnes en situation de précarité, travailleur.ses sociaux, pouvoirs publics, acteur.ices de santé, entreprises voire agriculteur.ices de votre territoire pour améliorer l'accès à l'alimentation des personnes en situation de précarité afin de répondre à plusieurs objectifs :

- **Une aide alimentaire plus accessible** : rendre visible et lisible l'offre d'aide alimentaire, à la fois pour les personnes précaires et pour les accompagnant.es sociaux en impliquant les personnes concernées ;
- **Une aide alimentaire de meilleure qualité et favorable à la santé** : agir sur la qualité des aliments et de la distribution, notamment via la formation des bénévoles et l'accès à des produits frais, à de nouveaux services de type épicerie solidaires et à des actions coordonnées autour de la nutrition ;
- **Une aide alimentaire plus efficace** : faire des économies d'échelle et simplifier la gestion pour les associations, à travers la mutualisation des achats ou des lieux de distribution, afin d'obtenir des denrées en plus grande quantité et qualité ;
- **Une aide alimentaire mobilisatrice** : renforcer ou initier des liens producteur.ices / consommateur.ices du territoire, développer de nouvelles modalités de distribution, faciliter les liens entre les acteur.ices, mobiliser les professionnel.les, les bénévoles et les personnes bénéficiaires dans un projet commun.

## 2. Pourquoi participer à la formation Alim'Activ ?

L'engagement dans la démarche de formation-action vous permettra de :

- **Bénéficier d'apports méthodologiques** pour mener une démarche de coordination des acteur.ices de votre territoire impliqué.es dans la lutte contre la précarité alimentaire **et de retours d'expériences** d'autres territoires (Île-de-France ; Var ; reste de la France...) ;
- **Rejoindre une communauté d'échanges** de pratiques et rencontrer un réseau de collectivités et d'acteur.ices impliqué.es sur ce sujet ;
- **Donner une impulsion forte** pour faire avancer la démarche d'animation des acteurs sur votre territoire ;
- **Valoriser votre action auprès des partenaires** du projet et trouver de nouvelles pistes de partenariats et de soutiens.

## 3. A qui la formation est-elle destinée ?

La formation-action est destinée à **un binôme d'acteur.ices en mesure d'animer une démarche de coordination pour lutter contre la précarité alimentaire sur son territoire.**

- Concerner **l'échelle communale, intercommunale, voire départementale.**
- **Deux ou trois personnes par territoire** sont attendues pour participer à la formation, venant soit de la même structure, soit de plusieurs structures complémentaires
- Il peut s'agir d'agent.es **du Centre communal d'action sociale (CCAS)**, de la commune, du Conseil départemental, d'une association d'aide alimentaire (type banque alimentaire), d'une UDDRIHL ou DDCS par exemple.
- La formation est destinée à accompagner **8 territoires** et à accueillir jusqu'à 16 participant.es.

## 4. Quel est le programme de la formation ?

L'**objectif principal** de la formation est d'accompagner les participant.es à **mener une instance de coordination de la lutte contre la précarité alimentaire à l'échelle locale.**

La formation-action articule :

- **4 journées de formations**, de mai à septembre 2025 : les participant.es s'approprient des connaissances et acquièrent des compétences et des outils utiles ;
- **Des mises en pratique** : entre chaque journée, les participant.es sont invité.es à contacter et mobiliser les acteur.ices concerné.es, les réunir et utiliser les outils pour animer une dynamique collective (questionnaires, techniques d'animation, outils de diagnostic ou de priorisation collective) et/ou construire leur plan d'action.

La **méthode de formation**, à la fois très participative et très cadrée, alterne des interventions expertes, des temps de co-construction d'outils, de retours d'expériences, d'analyse de pratiques et d'échanges de connaissances. Les formations sont animées par deux formatrices de l'Ansa et des intervenant.es extérieur.es spécialisé.es sur les thématiques abordées. L'Ansa propose également un **accompagnement individualisé à tous les participant.es entre les temps de formation**.

Après les quatre journées de formation, un **événement de restitution** sera organisé, réunissant une cinquantaine de personnes (Etat, collectivités, fondations, associations, chercheur.euses et personnes concernées). Le déroulé et contenu de celle-ci seront définis en fonction des attentes des participant.es.

### Vue synthétique du programme de la formation

<p><b>Jour 1</b> Lancer sa coordination et son diagnostic local</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'approprier l'intérêt d'une coordination locale et réaliser une revue des bonnes pratiques</li> <li>• Identifier les acteur.ices de sa coordination</li> <li>• Se sentir légitime à lancer sa coordination</li> <li>• Rassembler et s'approprier les besoins et données du territoire</li> </ul>
<p><b>Jour 2</b> Enjeux logistiques de l'aide alimentaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les sources d'approvisionnement des acteur.ices de l'aide alimentaire et leurs principales contraintes</li> </ul>
<p><b>Jour 3</b> Favoriser la participation et intégrer les enjeux santé</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Repérer les différents niveaux de participation et les freins ou leviers associés</li> <li>• Recueillir l'avis des personnes aidées par l'aide alimentaire</li> <li>• Intégrer les enjeux de santé et nutrition à sa coordination</li> </ul>
<p><b>Jour 4</b> Posture de coordinateur.ice</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les attitudes favorables et défavorables à la coordination locale à partir de bonnes pratiques et de son expérience</li> <li>• Exercer sa posture d'animation</li> </ul>
<p><b>Jour 5</b> Synthèse et restitution réseau</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Revenir sur les enjeux et avancées de sa coordination</li> <li>• Rencontrer le réseau Alim'Activ</li> </ul>

## 5. Quel investissement cette démarche représente-t-elle pour votre organisation ?

La formation-action Alim'Activ est financée par différents fonds institutionnels, l'ARS et le Conseil Régional d'Île-de-France. Elle est donc gratuite pour votre organisation – une participation financière libre de votre territoire est toutefois possible pour contribuer au financement de la formation à l'échelle régionale. Cependant, une telle démarche de coordination sur votre territoire suppose un investissement humain et financier pour :

### ► Participer à la formation-action

- **4 journées de formation** en présentiel à Paris, **1 journée d'événement** de restitution et d'échanges de pratiques en présentiel à Paris en octobre 2025 **et des échanges téléphoniques** avec l'Ansa entre les journées en fonction des besoins.
- **Les frais de déplacement et de restauration sont à la charge de votre organisation.**

**Les 4 journées de formation et la journée de restitution (9h30 – 17h30) auront lieu** en présentiel :

1. **Mardi 13 mai 2025**
2. **Mardi 3 juin 2025**
3. **Mardi 24 juin 2025**
4. **Mardi 16 septembre 2025**
5. **Mardi 14 octobre 2025**

*Les lieux précis vous seront communiqués une fois que les territoires auront été sélectionnés*

### ► Animer sur la durée une démarche de coordination pour lutter contre la précarité alimentaire

L'animation d'une telle démarche suppose que la **lutte contre la précarité alimentaire soit inscrite dans les priorités stratégiques de votre organisation, que le sujet bénéficie d'une forme de soutien politique sur votre territoire** et fasse l'objet d'un **temps dédié sur plusieurs années au sein de votre organisation**. Ce temps permettra notamment de mener ou d'accompagner une démarche de diagnostic des besoins et de l'offre d'aide alimentaire, de mobiliser les acteur.ices concerné.es de votre territoire, de préparer et animer des réunions régulières de concertation, de construire un plan d'actions, de contribuer à mettre en œuvre des propositions issues de la concertation, etc.



### III. COMMENT PARTICIPER A LA FORMATION-ACTION ?

#### 1. La démarche pour candidater

Si vous souhaitez participer à la formation-action, nous vous demandons de nous transmettre ces documents **avant le 28 février 2025** :

1. **Remplir une fiche de présentation du territoire et d'engagement dans la démarche, en répondant au questionnaire en ligne Alim'Activ Île-de-France session 4** (questions indiquées en annexe de ce document). Merci de remplir un questionnaire par territoire.
2. **Transmettre par mail à Cécile ROBINAULT** ([cecile.robinault@solidarites-actives.com](mailto:cecile.robinault@solidarites-actives.com))
  - **Une lettre d'engagement à participer aux 4 journées de formation**, signée par un.e représentant.e de votre structure (une lettre par structure si plusieurs structures de votre territoire souhaitent participer à la formation),
  - **Si vous le souhaitez, tout document complémentaire** éventuel pour présenter le territoire et l'engagement dans la démarche (exemples : bilan d'activité, diagnostic territorial, liste des associations du territoire, etc.).

#### Vos contacts à l'Ansa :

**Vigdis Gosset, responsable de projet**  
[vigdis.gosset@solidarites-actives.com](mailto:vigdis.gosset@solidarites-actives.com)  
06 60 70 65 70

**Cécile Robinault, chargée de mission**  
[cecile.robinault@solidarites-actives.com](mailto:cecile.robinault@solidarites-actives.com)  
06 98 15 90 41

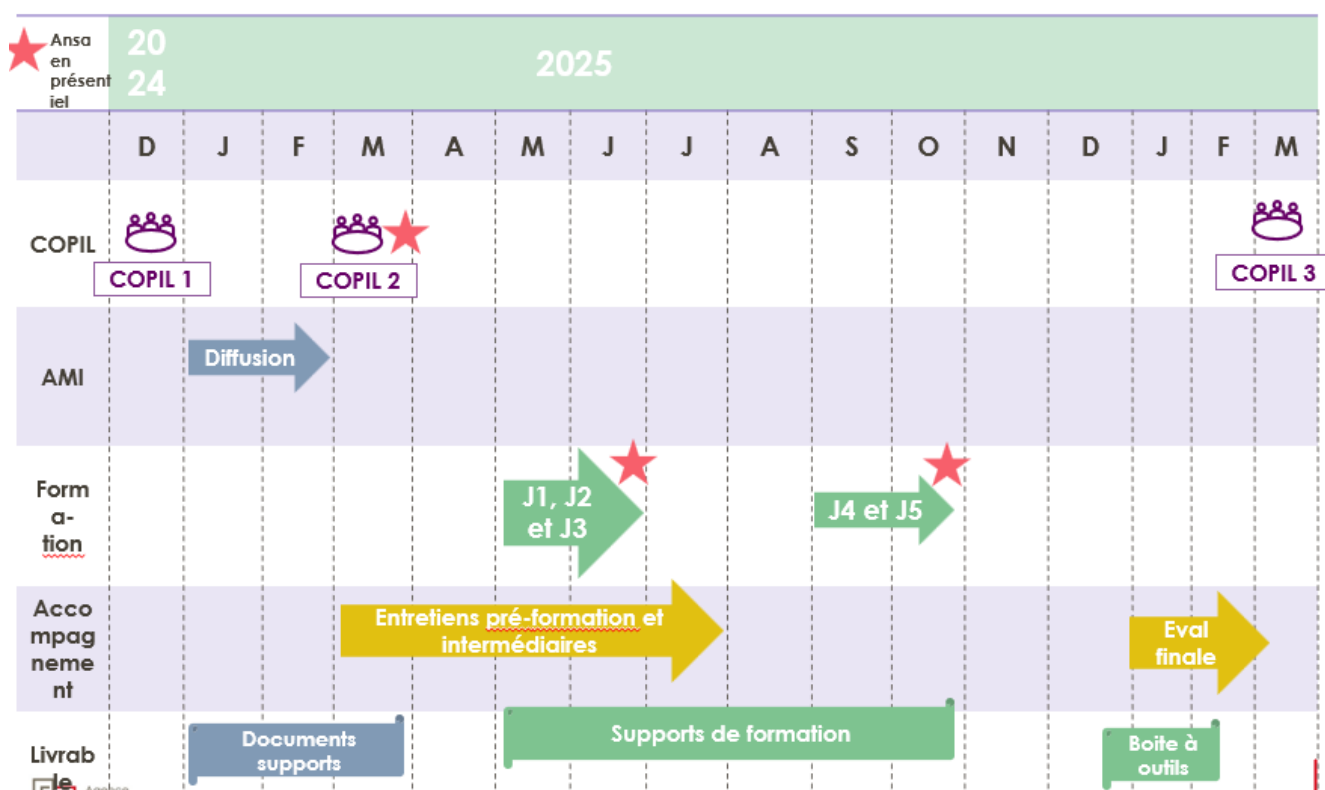
**Leeloo Cosnier, chargée de mission**  
[Leeloo.cosnier@solidarites-actives.com](mailto:Leeloo.cosnier@solidarites-actives.com)  
06 69 25 72 53

## 2. Le calendrier

Le choix des territoires et des acteur.ices qui seront impliqué.es dans la formation-action sera effectué en lien avec les membres du COPIL.

- Ouverture du dépôt des manifestations d'intérêt : 13 janvier 2025
- **Webinaire de présentation de l'AMI de 30 minutes :**
  - **Mardi 21 Janvier 9h-9h30** sur Teams [https://teams.microsoft.com/l/meetup-join/19%3ameeting\\_ZjlzYzRiYWQfZGJlMy00YmQ4LWlyZDMtYjc3ZmYwYjE0ODdh%40thread.v2/0?context=%7b%22Tid%22%3a%2283ad2ea4-566f-4b4d-a6cb-838e9f3ad2f5%22%2c%22Oid%22%3a%22577f6ba2-433d-4cec-a2b9-54bed5989c9a%22%7d](https://teams.microsoft.com/l/meetup-join/19%3ameeting_ZjlzYzRiYWQfZGJlMy00YmQ4LWlyZDMtYjc3ZmYwYjE0ODdh%40thread.v2/0?context=%7b%22Tid%22%3a%2283ad2ea4-566f-4b4d-a6cb-838e9f3ad2f5%22%2c%22Oid%22%3a%22577f6ba2-433d-4cec-a2b9-54bed5989c9a%22%7d)
  - **Jeudi 23 Janvier 12h30-13h** sur Teams [https://teams.microsoft.com/l/meetup-join/19%3ameeting\\_NDI4MGEwZWl0NTMzNS00NGIxLWE4OGltYmU4ZTQ4MjYwNjEx%40thread.v2/0?context=%7b%22Tid%22%3a%2283ad2ea4-566f-4b4d-a6cb-838e9f3ad2f5%22%2c%22Oid%22%3a%22577f6ba2-433d-4cec-a2b9-54bed5989c9a%22%7d](https://teams.microsoft.com/l/meetup-join/19%3ameeting_NDI4MGEwZWl0NTMzNS00NGIxLWE4OGltYmU4ZTQ4MjYwNjEx%40thread.v2/0?context=%7b%22Tid%22%3a%2283ad2ea4-566f-4b4d-a6cb-838e9f3ad2f5%22%2c%22Oid%22%3a%22577f6ba2-433d-4cec-a2b9-54bed5989c9a%22%7d)
- **Clôture du dépôt des manifestations d'intérêt : 28 février 2025**
- Analyse et préparation des dossiers par l'Ansa : 3 mars 2025 – 13 mars 2025
- Concertation des partenaires du projet : 14 mars 2025
- **Annonce des participant.es à la formation : 17 mars 2025**

### Vue sur le calendrier global



### 3. Les critères de sélection

#### ► Critères prioritaires

- **L'utilité de la démarche pour le territoire et ses habitant.es**
  - Prégnance de la précarité alimentaire sur le territoire
  - Inadéquation de l'offre d'aide alimentaire existante pour répondre aux besoins des personnes en situation de précarité
- **L'engagement à participer à la formation-action**
  - Clarté de la demande
  - Disponibilité pour participer aux journées de formation et aux échanges entre les journées
  - Disponibilité pour participer à des échanges à l'issue de la formation et partager les enseignements de la démarche de son territoire avec d'autres territoires (en particulier lors de l'événement de restitution et d'échanges de pratiques)
- **La capacité à porter une démarche de coordination pour lutter contre la précarité alimentaire**
  - Disponibilité pour mener une démarche de coordination, ressources dédiées
  - Légitimité perçue par les autres acteur.ices locaux de la structure ou du binôme de structures pour porter la démarche
  - Légitimité à l'intérieur de l'organisation (fonction, soutien de la direction, des élu.es...).

#### ► Critères de diversité

Les partenaires veilleront à retenir des territoires divers pour participer à la démarche de formation-action, d'une part pour enrichir les échanges entre territoires au cours des journées, d'autre part pour diversifier les enseignements utiles pour d'autres territoires.

Cette diversité concerne :

- **La répartition géographique** des territoires sur l'ensemble de la région Île-de-France ;
- **Le type de territoire** : urbain / périurbain, densité, nombre d'habitant.es, etc. ;
- **L'existence de démarches de coordination territoriale préalables** : présence d'un Contrat local de santé (CLS), présence d'un Projet alimentaire territorial (PAT), existence de pratiques ou d'une démarche de coordination entre acteur.ices de l'aide alimentaire, etc.

## IV. ANNEXE

### Questions du questionnaire en ligne ALIM'ACTIV ÎLE-DE-FRANCE SESSION 4 pour présenter le territoire et s'engager dans la démarche

**Q1.** Dans quel département est situé votre territoire ?

**Q2.** Sur quel territoire souhaitez-vous coordonner la lutte contre la précarité alimentaire ? (ex : nom de votre commune ou EPCI)

**Q3.** Si votre territoire est retenu, qui participerait à la formation-action Alim'Activ ?

**Q4.** Types de structure.s participant.es

**Q5.** Contact participant.e 1

**Q6.** Contact participant.e 2

**Q7.** Qui remplit actuellement ce questionnaire ?

**Q8.** Quelle.s réponse.s existe.nt pour diminuer la précarité alimentaire sur votre territoire ? *500 mots maximum*

**Q9.** Quelles sont les actions mises en place par votre/vos structure.s pour lutter contre la précarité alimentaire ? *500 mots maximum*

**Q10.** Au sein de vos actions, quelle place accordez-vous à la participation des personnes concernées par les situations de précarité alimentaire et au renforcement de leur pouvoir d'agir ? *500 mots maximum*

**Q11.** Avez-vous déjà mis en place des partenariats avec des associations d'aide alimentaire ou d'autres acteur.ices de la précarité alimentaire ?

**Q12.** Avez-vous déjà mis en place des actions de coordination de lutte contre la précarité alimentaire sur votre territoire ?

**Q13.** Bénéficiez-vous d'un diagnostic de l'aide alimentaire / de l'accès à l'alimentation sur votre territoire ? D'études ou de données ciblées sur ce sujet ?

**Q14.** La lutte contre la précarité alimentaire est-elle un des objectifs stratégiques de votre/vos structure.s ?

**Q15.** Sur votre territoire, avez-vous connaissance de démarches de coordination ?

**Q16.** Comment la formation-action peut-elle vous aider à lutter contre la précarité alimentaire sur votre territoire ? *500 mots maximum*

**Q.17.** Pourrez-vous assister aux 4 journées complètes de formation (13 mai, 3 juin, 24 juin, 16 septembre) ? *(la présence aux 4 journées est un point essentiel de la formation. Celle-ci est gratuite, mais les frais de déplacement et de restauration ne sont pas pris en compte).*

**Q.18.** Votre territoire est-il en mesure de participer financièrement à la formation en surcroît des frais de déplacement et de nourriture ? *(La participation financière n'est pas un critère de sélection pour le territoire, mais facilite l'organisation de la formation)* Si oui, avez-vous une idée du montant que votre territoire pourrait mobiliser pour participer à cette formation ?

**Q.19.** Le binôme qui assistera à la formation a-t-il déjà travaillé ensemble ?

**Q.20.** Quel est l'intérêt de ce binôme pour la démarche de coordination ? Que peut apporter chaque structure/personne ?

**Q.21.** Quelles ressources pouvez-vous-mobiliser au sein de votre/vos structure.s pour mener la démarche de coordination ?

**Q.22.** Comment décririez-vous le soutien dont vous bénéficiez dans votre/vos structure(s) pour une telle démarche de coordination ?

**Q.22bis.** Si vous deviez l'évaluer entre 0 (soutien très faible) et 10 (soutien très fort), votre note serait :

**Q.23.** Comment pensez-vous qu'une telle démarche de coordination de la lutte contre la précarité alimentaire sera perçue par vos partenaires ?

**Q.24.** Dans la perspective d'accompagnement social global des personnes, quels sont vos liens/objectifs relationnels avec les acteur.ices des solidarités de votre territoire ?

**Q.25.** Si vous avez des questions, attentes ou remarques concernant la formation-action, n'hésitez pas à les remplir ici !

Si vous souhaitez nous envoyer des documents, merci de le faire par mail à [cecile.robinault@solidarites-actives.com](mailto:cecile.robinault@solidarites-actives.com)